

Question des droit des animaux

Par vera, le 07/06/2008 à 02:01

Bonjour,

Je suis gardienne d'immeube et comme habitation de fonction on m'a attribué une loge de 30m². Quand je demenagé içi, je tout suite amené avec moi mes animaux de companie. En effect, j'ai quatre chats adultes et une petite chienne bichon maltais. Je n'ai jamais eu des problemes avec mes voisines, qui les aiment même bien. Or , vu que nous avons une trés trés grande court commune, je laisse sortir les chats librement et la chienne quand j'y suis aussi.

Le probléme est que depuis quelque temp, une voisine, me menace de les tuer et a même frappé la chienne a deux reprises. J'ai peur qu'elle s'execute.

J'aimerais savoir ce que je peut faire par rapport à cette voisine et ses menaces et aussi si je suis en faute avec mes animaux.

En vous remerciant par avance de votre réponse rapide, car j'ai mes animaux depuis trés long temp et je me vois mal vivre sans eux.

Cordialement,

Maria CARVALHO.